Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

SUJET D'EXAMEN (SESSION OFFICIELLE)

Sciences économiques et sociales - Session 2021

Sujet de l'examen national tel que publié pour la session indiquée. Source : sujets nationaux publiés par le ministère chargé de l'examen et les services académiques. Document mis à disposition par FormaV pour la révision.

Toutes les annales et leurs corrigés : https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2021

Sciences économiques et sociales

Jour 1

Durée de l'épreuve : **4 heures**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'un des deux sujets d'épreuve composée (sujet A ou sujet B).

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

DISSERTATION

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;

- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;

- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;

- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

Comment le progrès technique favorise-t-il la croissance économique ?

DOCUMENT 1

Contribution en points de pourcentage à la croissance du PIB (en %), par année

Pays		2016	2017	2018
France	PIB	1,2	2,2	1,8
	Heures travaillées totales	0,6	-0,1	0,2
	Capital	0,7	0,7	0,8
	PGF[1]	-0,1	1,6	0,8
Japon	PIB	0,5	2,3	0,4
	Heures travaillées totales	0,4	0,5	0
	Capital	0,2	0,3	0,2
	PGF	-0,1	1,5	0,2
Corée du sud	PIB	2,9	3,1	2,6
	Heures travaillées totales	0,1	-0,9	-0,6
	Capital	1,3	1,4	1,2
	PGF	1,5	2,6	2,0
Allemagne	PIB	2,2	2,4	0,5
	Heures travaillées totales	0,6	0,8	0,1
	Capital	0,4	0,4	0,4
	PGF	1,2	1,2	0,0

Source : d'après OCDE, 2019.

1 : PGF : Productivité globale des facteurs.

DOCUMENT 2

Taux de croissance du PIB en volume et de la productivité horaire du travail[1] entre 1976 et 2016, en %

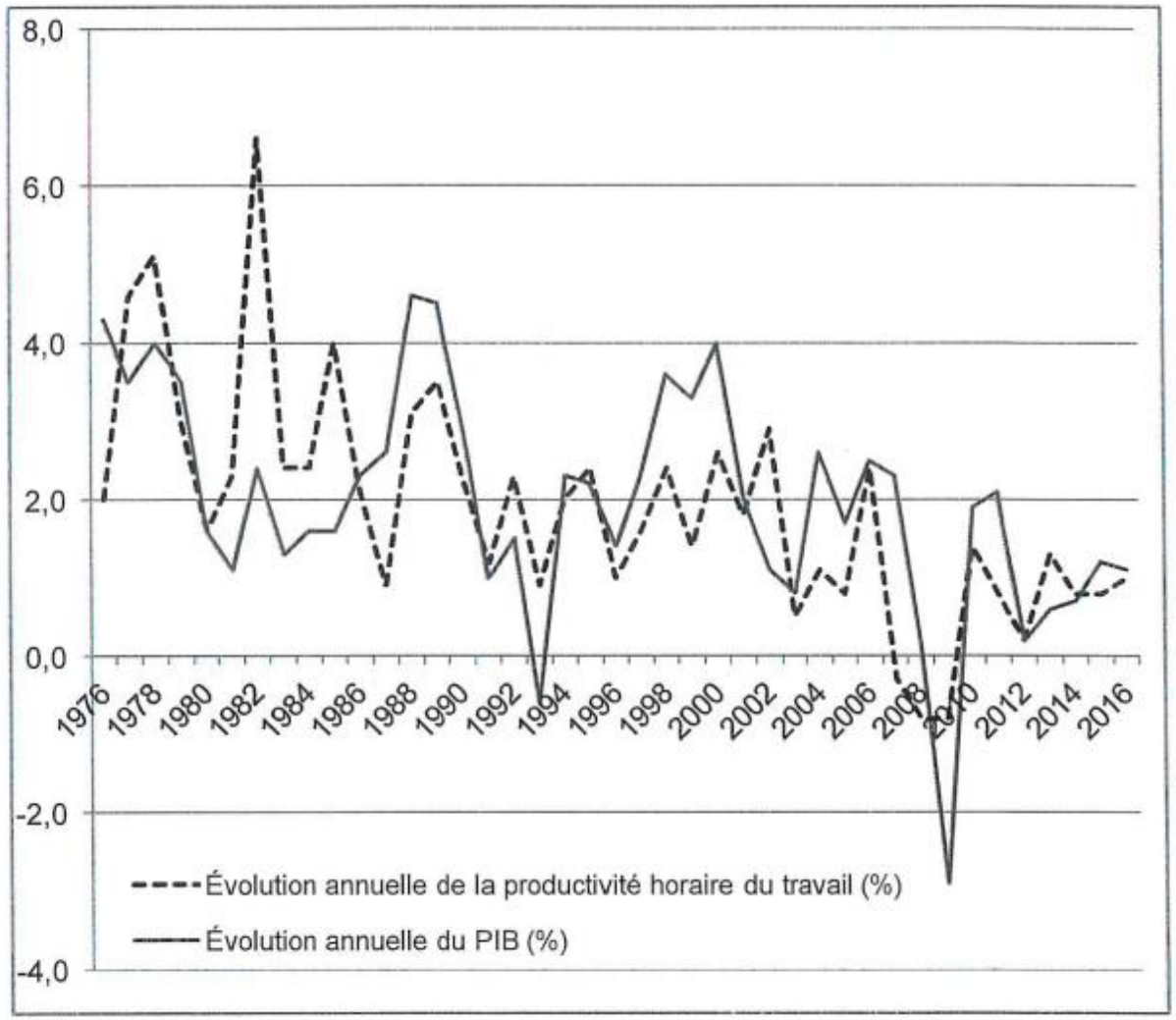

Champ : France.

Source : d'après données OCDE, 2017.

1 : Productivité horaire du travail : Richesse créée par heure de travail.

DOCUMENT 3

Part de la Dépense Intérieure en Recherche et Développement (DIRD) réalisée par les entreprises et les administrations[1] dans l'OCDE en 2016 (en % du total des dépenses)

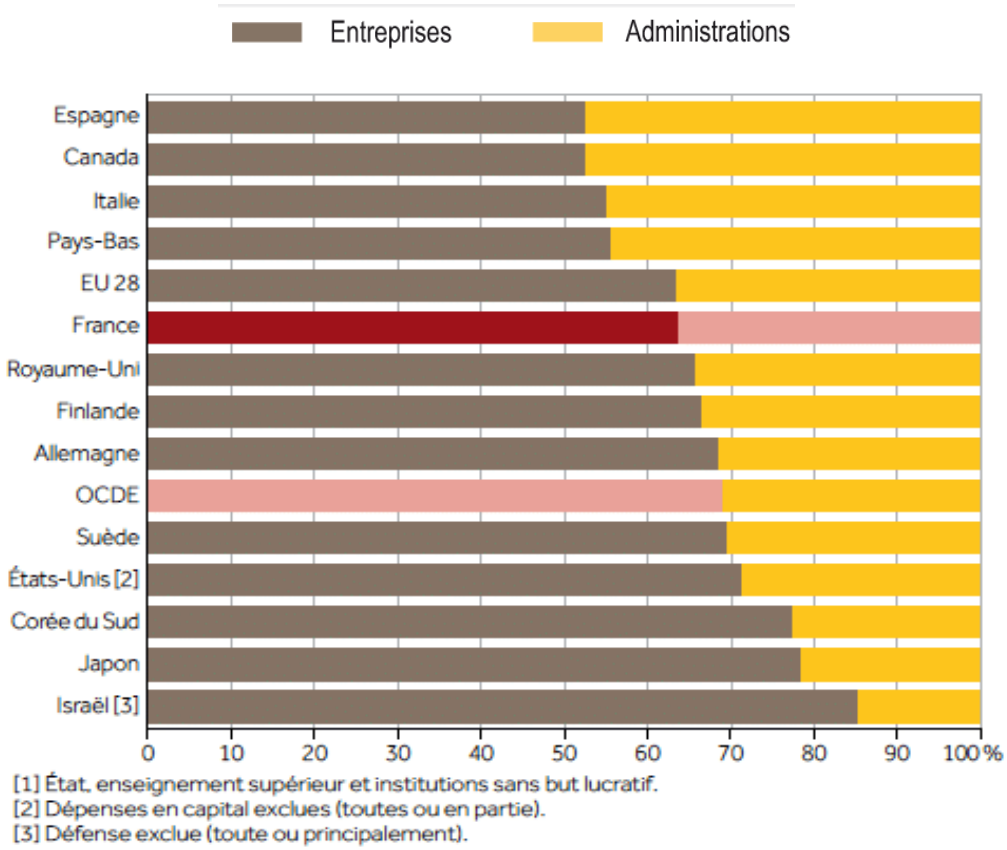

Source : d'après l'OCDE, *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, 2017.

DOCUMENT 4

Les services regroupent l'essentiel des salariés du secteur du numérique : en 2016, sur les 694 000 salariés des entreprises du numérique, seulement 60 000 travaillent dans l'industrie. En particulier, les entreprises de programmation et de conseil en informatique emploient près de la moitié de l'effectif des entreprises du numérique (47%). L'emploi dans les services fait preuve d'un fort dynamisme : le nombre de personnes employées dans les services informatiques a crû de 52 % entre 2000 et 2015, tandis que la fabrication des TIC[1] et les télécommunications ont perdu respectivement 52 % et 32 % d'emplois sur la période. […] Les entreprises du numérique emploient 22 % de l'emploi R&D[2] et 27 % des chercheurs en entreprise en France. La part des chercheurs dans les effectifs des entreprises du numérique est d'ailleurs deux fois plus élevée que dans les autres secteurs. Ce fort recours à l'emploi qualifié incite les entreprises du numérique à utiliser les aides indirectes à la R&D qui soutiennent les dépenses de personnel.

Source : d'après Benjamin HADJIBEYLI, Maxence LAUMONIER, « De forts besoins en capital humain pour l'innovation dans le numérique », *Ministère de l'économie et des finances*, n°90, septembre 2019.

1 : TIC : Technologies de l'information et de la communication.
2 : R&D : Recherche et développement.

EPREUVE COMPOSEE – SUJET A

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

À l'aide d'un exemple, vous montrerez comment les avantages comparatifs expliquent la spécialisation internationale.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

L'implication des jeunes dans les écogestes[1]

Parmi les actions qui pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre[2], y en a-t-il que vous mettez déjà à l'œuvre ? (en %)

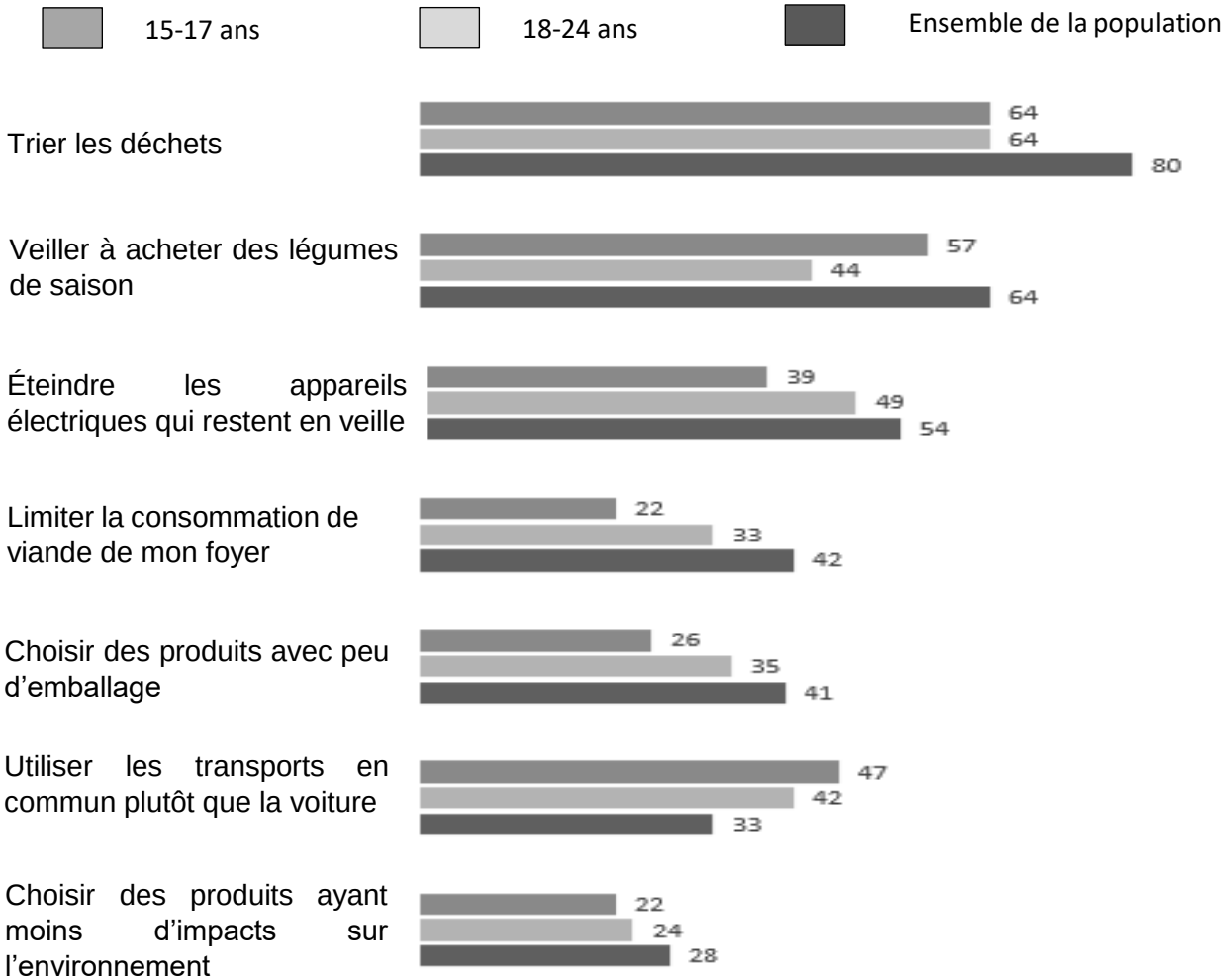

Source : d'après www.vie-publique.fr d'après une enquête Opinionway pour l'ADEME[3] 2017.

1 : Les écogestes sont les actions individuelles concrètes en faveur de l'environnement.

2 : Les gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement climatique.

3 : L'ADEME est l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez le comportement des 18-24 ans à celui de l'ensemble de la population concernant les actions de lutte contre le réchauffement climatique. *(2 points)*

2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que certaines actions individuelles peuvent traduire une forme d'engagement politique. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire ***(10 points)***

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que l'approche en termes de classes sociales n'est pas toujours pertinente pour rendre compte de la société française d'aujourd'hui.

DOCUMENT 1

Salaires mensuels nets moyens en EQTP[1] dans le secteur privé selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2017

Catégorie socioprofessionnelle	Salaire mensuel net (en euros courants)			Différence de salaire (F- H)/H (en %)
	Femme (F)	Homme (H)	Ensemble	
Cadres[2]	3574	4392	4103	- 18,6
Professions intermédiaires	2145	2450	2311	-12,4
Employés	1628	1734	1662	-6,1
Ouvriers	1536	1785	1742	-13,9
Ensemble	**2069**	**2488**	**2314**	**-16,8**

1 : EQTP : salaires en équivalent temps plein.

2 : y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation depuis 2011. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : d'après INSEE, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN), 2020.

DOCUMENT 2

L'article […] a entraîné des débats acharnés entre les tenants de la « mort des classes » et ceux du « futur prometteur de l'analyse en termes de classe » […]. L'idée des premiers est que les « classes sociales » sont des agrégats[1] de moins en moins cohérents et à l'appartenance desquelles s'associent de moins en moins de comportement particuliers. On a vu que l'immobilité sociale avait diminué au cours du temps. La conséquence est qu'en dehors des agriculteurs, aucune catégorie socioprofessionnelle ne peut être considérée comme un groupe clos. Ainsi, moins d'un quart des membres de la catégorie des « cadres supérieurs » auront été élevés dans cette catégorie et un cinquième sont des ouvriers. […]

L'analyse des sociétés occidentales organisées en classes sociales est remise en cause d'un autre point de vue. C'est l'idée que celles-ci sont en fait de plus en plus structurées par des formes d'individualisation ou d'individualisme. […] L'individualisation correspond à l'idée que les individus auraient de plus en plus la possibilité et le désir, voire l'obligation, de choisir leur façon de vivre, leurs pratiques culturelles et leurs orientations de valeur, indépendamment de déterminations – liées notamment à leur éventuelle appartenance de classe – qui, auparavant, s'imposaient à eux sans qu'ils en aient conscience et faisaient correspondre des styles de vie et des pratiques culturelles à des groupes sociaux bien différenciés. Le développement de l'individualisation des modes de vie et des valeurs, s'il était avéré, affaiblirait évidemment le pouvoir de structuration des comportements par d'éventuelles appartenances de classes. L'homogénéité interne de celles-ci serait remise en cause par l'apparition de styles de vie divers choisis par les individus.

Source : Michel FORSÉ, Olivier GALLAND, Yannick LEMEL, « La stratification sociale et les inégalités », in *La société française*, 2011.

1 : ensemble d'éléments.

DOCUMENT 3

Évolution de la répartition du niveau de diplôme selon le niveau de qualification (en %)

		Employés qualifiés	Employés non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
1982-1984	Diplôme du supérieur (bac + 3 ou plus)	2	0	0	0	**6**
	Bac + 2	4	0	1	0	**7**
	Bac, brevet professionnel ou équivalent	16	3	3	2	**10**
	CAP[1], BEP[2] ou autre diplôme équivalent	34	18	38	22	**25**
	Aucun diplôme, CEP[3] ou brevet des collèges	44	79	58	76	**52**
	Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
2012-2014	Diplôme du supérieur (bac + 3 ou plus)	9	3	2	3	**21**
	Bac + 2	17	5	5	4	**16**
	Bac, brevet professionnel ou équivalent	31	16	17	16	**19**
	CAP, BEP ou autre diplôme équivalent	28	34	47	34	**25**
	Aucun diplôme, CEP ou brevet des collèges	15	42	29	43	**19**
	Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Champ : actifs occupés de France métropolitaine ayant terminé leurs études initiales.

Source : d'après enquêtes Emploi, INSEE, moyenne annuelle sur les années 1982 à 1984 et 2012 à 2014, janvier 2017.

1 : CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

2 : BEP : Brevet d'études professionnelles.

3 : CEP : Certificat d'études primaires.

EPREUVE COMPOSEE – SUJET B

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

À l'aide de deux exemples, vous montrerez que les politiques de flexibilisation permettent de lutter contre les rigidités du marché du travail.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2018-2019, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise (1)	CPIS (2)	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (3)
Université	9,4	33,3	14,8	16,7	11,3	14,5	100
Section de Technicien Supérieur (STS)	12,5	15,6	14,6	19,6	23,5	14,2	100
CPGE (4) et préparations intégrées	11,1	51,6	12,7	11,1	7,0	6,6	100
École de commerce, gestion et comptabilité	19,5	51,5	9,5	8,5	4,3	7,2	100
Établissements privés d'enseignement universitaire	15,2	45,6	11,4	11,5	6,9	9,6	100
Écoles Normales Supérieures (ENS) (5)	6,8	62,5	10,5	7,0	2,3	11,0	100
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,0	47,4	14,9	10,9	5,2	7,6	100
Écoles paramédicales et sociales (6)	15,1	23,0	9,2	31,6	19,0	2,0	100
Autres écoles et formations (7)	12,8	44,6	11,3	11,7	7,3	12,3	100
Ensemble des étudiants français	11,1	34,3	13,8	16,5	11,9	12,4	100

(1) Les agriculteurs sont intégrés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprises du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

(2) Cadres et Professions Intellectuelles Supérieures.

(3) Hors valeurs manquantes.

(4) Classes Préparatoires aux Grandes Écoles.

(5) Les Écoles Normales Supérieures proposent une formation en 4 ans de haut niveau, dans des domaines variés. Le recrutement se fait par un concours très sélectif, à l'issue des classes préparatoires aux grandes écoles.

(6) Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2017-2018.

(7) Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

Source : d'après www.education.gouv.fr, 2019.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez l'origine sociale des étudiants en Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) avec celle des étudiants en écoles paramédicales et sociales. *(2 points)*

2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que la démocratisation scolaire reste inachevée. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire *(10 points)*

Cette partie comporte trois documents

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments pour faire face aux externalités négatives sur l'environnement.

DOCUMENT 1

Pourcentage de réduction des émissions de CO_2 en 2030, par rapport au scénario tendanciel[1]

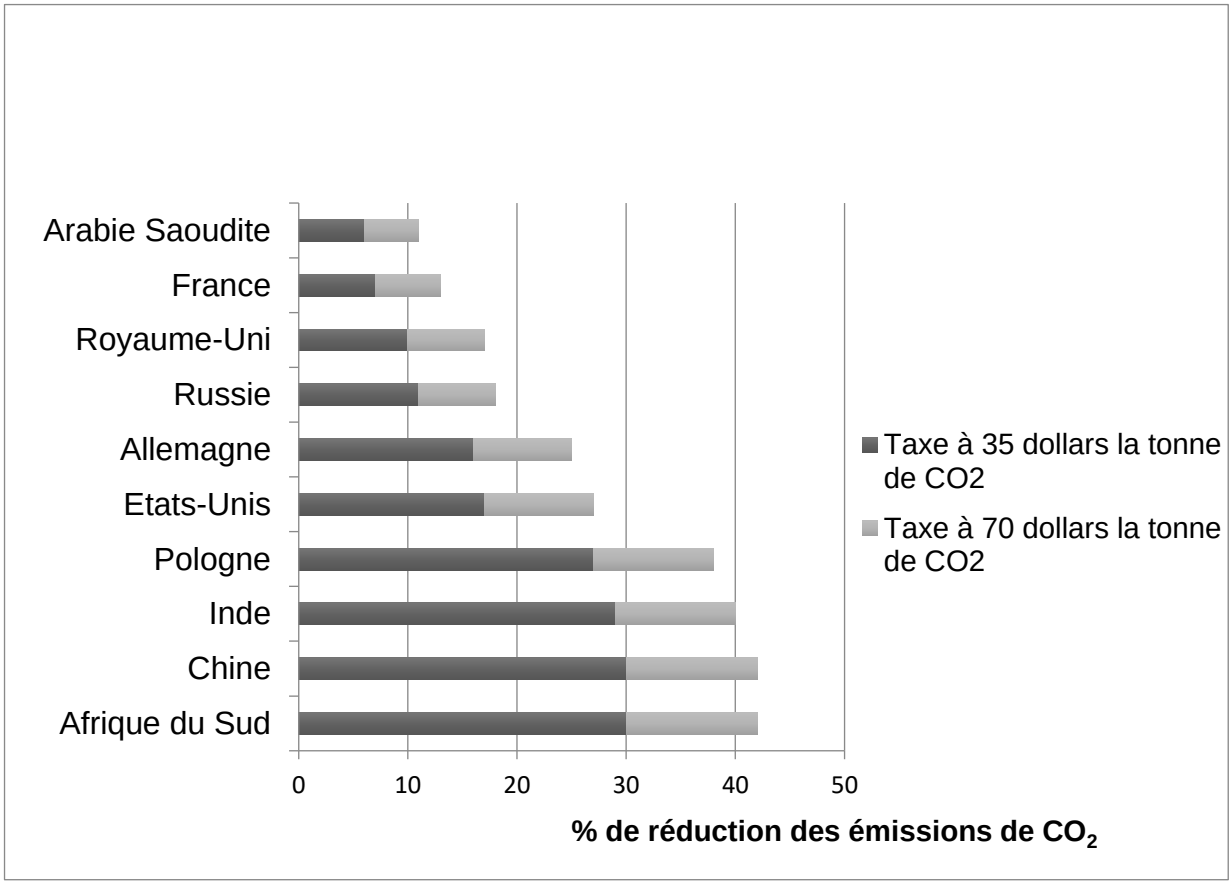

Source : d'après FMI, 2019.

1 : Niveau qui serait atteint si aucune mesure contre les gaz à effet de serre n'était prise.

DOCUMENT 2

Le marché européen du carbone (SEQE-UE)[1]

En euro par tonne

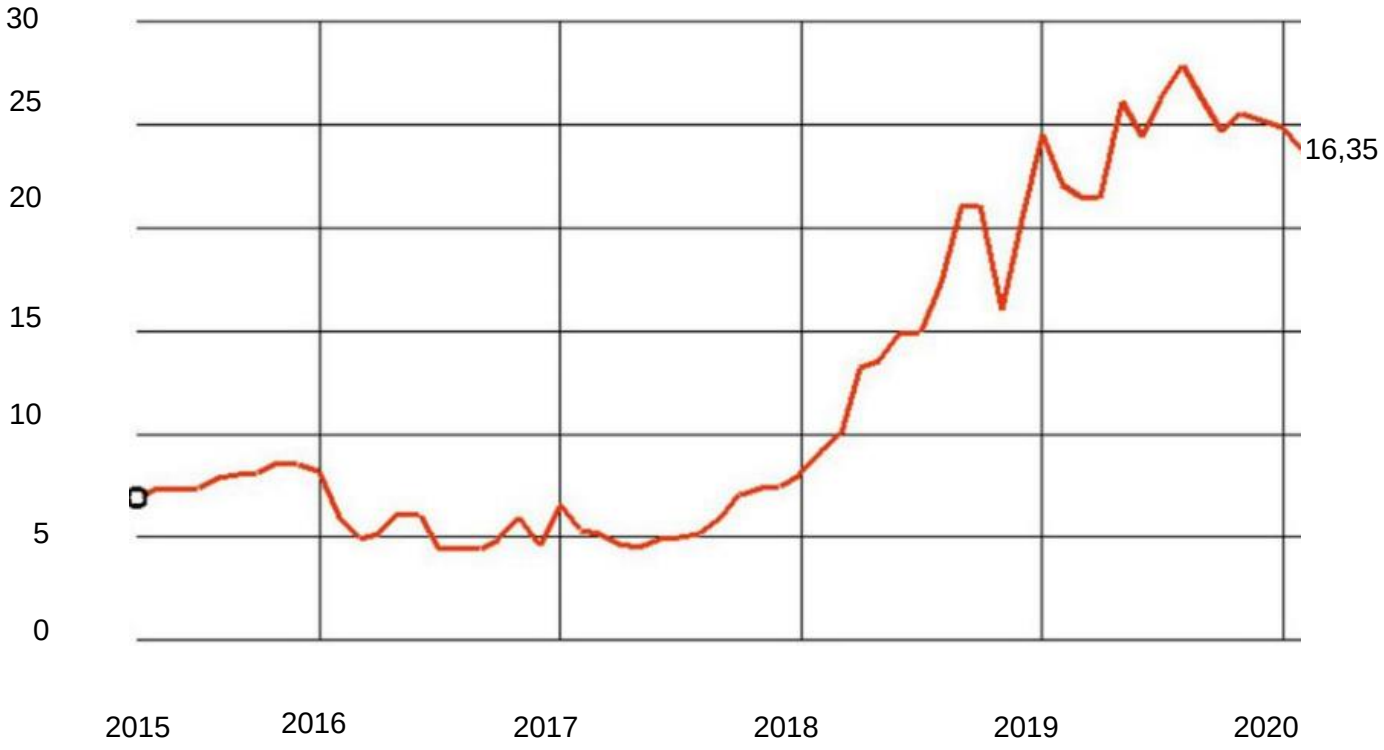

Source : d'après www.lesechos.fr, 26/03/2020.

1 : SEQE-UE : Système d'Échange de Quotas d'Émissions de l'Union Européenne.

DOCUMENT 3

L'existence de politiques environnementales créant une demande pour les technologies vertes (normes, écotaxes, marchés de permis d'émission) ne suffit pas. Leur développement et leur déploiement se heurtent en effet à des obstacles bien connus qui justifient des politiques complémentaires ciblant l'offre d'innovation. En premier lieu, les entreprises privées tendent à sous-investir dans l'innovation et la recherche développement car il est souvent plus facile de copier un concurrent qui a innové que d'innover soi-même. L'existence des brevets fournit certes une protection à l'innovateur, mais elle reste partielle. Ce problème est renforcé par l'existence d'imperfections dans l'accès au crédit : les investisseurs et banquiers, sensés financer l'innovation, n'ont pas toute l'information ni les compétences nécessaires pour évaluer les probabilités de réussite des projets. Ils ont donc une tendance à sous-financer les projets les plus innovants. C'est pourquoi tous les gouvernements financent la recherche et l'innovation, que ce soit par la recherche publique ou par des aides à l'innovation des entreprises. En France, le soutien direct à l'innovation privée verte prend deux formes principales : le Crédit Impôt Recherche (CIR) et les programmes Investissements d'Avenir. Le CIR est un dispositif consistant à rembourser de 30 à 40% des dépenses de recherche et développement par un crédit d'impôt. Son coût budgétaire était de 5,3 milliards d'euros en 2015 pour l'ensemble des secteurs (et pas seulement pour l'innovation environnementale). Le programme des Investissements d'Avenir est lui sélectif en ce sens qu'il cible des domaines particuliers. Il est ainsi prévu de dépenser 2,3 milliards d'euros de 2014 à 2024 dans le domaine de l'environnement pour soutenir de gros projets de recherche privés sélectionnés par appels d'offres dans les énergies renouvelables et décarbonées, la ville durable, la chimie verte, les réseaux électriques intelligents, les véhicules du futur et l'économie circulaire.

Source : d'après www.ecologie.gouv.fr, 2016.